



RESEAU COCAGNE

FICHE D'EXPERIENCE

Identification de la structure

Nom : Jardin de Cocagne « Cultivons l'Espoir et la Solidarité en Périgord »

Localisation :

Ville : St Félix de Reilhac et Mortemart Département : Dordogne

Type de structure (ACI, EI, AI...) : ACI

Caractéristiques du territoire :

La Dordogne est un grand département rural, avec une forte activité touristique l'été (1^{er} département de France hors zones côtières et Paris). Ce tourisme génère beaucoup d'emplois saisonniers dans l'hôtellerie de plein air, les sites touristiques...Le secteur du bâtiment est recruteur, le secteur de l'agriculture l'est beaucoup moins depuis que certaines exploitations fruitières et arboricoles ont disparues sous l'effet de la concurrence de l'Espagne et du Maroc.

Beaucoup de personnes viennent s'installer en Dordogne, attirés par la douceur de vivre et les attraits de la région, mais rencontrent de sérieux problèmes de mobilité.

Résumé de l'action développée

Constat ayant conduit à l'action / contexte :

Le constat est simple et sans appel. Le département est rural, très vaste, composé de petits villages où pas ou peu de moyens de transports communs existent exceptés quelques bus dans les 3 villes principales : Périgueux, Bergerac et Sarlat.

Comment ? Moyens mobilisés :

Notre association se sert de toutes les possibilités existantes sur le territoire afin que ses salariés puissent venir travailler au sein du Jardin.

1. Le co-voiturage entre les salariés qui depuis 8 ans a toujours bien fonctionné. Les personnes que nous salarions sont très solidaires, ceux qui ont une voiture véhiculent ceux qui n'en ont pas.
2. Location de mobylette et voiture. Le Conseil général a mis en place depuis quelques années en lien avec une association de réinsertion de Périgueux un dispositif de prêt de mobylettes (environ 70

disponibles sur plusieurs points de location répartis sur tout le territoire). Sur prescription d'une assistante sociale ou d'une structure, la personne en difficulté peut bénéficier de ce service de location :

- Signature d'un contrat de location d'un mois renouvelable
- Dépôt d'une caution de 300 €
- Coût : 30 € / mois comprenant la location de la mobylette + le casque + l'assurance + l'antivol.

Ce dispositif bien qu'utile présente des limites : Pas assez de mobylettes pour répondre aux besoins, des difficultés dans la perception des cautions (nombre de personnes n'ont pas les ressources nécessaires ou sont sous tutelle). En complément de cette offre de service, le Jardin a acquis ses propres mobylettes dont la maintenance est assurée par une association partenaire avec laquelle nous avons contractualisé.

Le même service existe pour la location de voitures.

3. Auto école associative. Le Conseil général a également mis en place en lien avec une association d'insertion une auto école associative, permettant à des personnes en difficulté, de pouvoir prétendre au permis de conduire (cours de code, conduite adaptée) à des coûts plus avantageux. Le service est utile mais très éloigné puisqu'à 45 kilomètres !

Le Jardin a mis en place un atelier pré code de la route qui fonctionne tous les jours. Un partenariat avec une auto-école privée permet aux salariés de bénéficier de cours de code gratuits. Le transport des personnes au centre est assuré par le Jardin. Malgré cela le coût global des épreuves (environ 700 €) reste au dessus des moyens des personnes.

4. Garage associatif.

Installé par une association d'insertion à proximité de Sarlat, à la demande du Conseil général, ce garage associatif se donne comme but de permettre à des personnes en difficulté de pouvoir entretenir leur véhicule.

Sur prescription, la personne peut aller au garage faire dans un premier temps un diagnostic des réparations à effectuer et obtient la liste des pièces à acheter. Ces pièces peuvent être achetées neuves ou d'occasion à prix préférentiels par le bénéficiaire auprès de partenaires. Il en est de même pour le contrôle technique. Lors du second rendez-vous, l'entretien et les réparations prévues sont effectués par le garage sans facturation de main d'œuvre.

Ce garage est devenu indispensable en permettant (au plan financier) aux personnes qui en ont besoin de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité. Il lève ainsi un des principaux freins à l'emploi en milieu rural. Sur ce même modèle, deux autres garages se sont créés à Bergerac et Périgueux. La seule difficulté provient de leur « succès » puisque les délais d'attente sont un peu longs.

Partenariat sollicité :

Conseil général
Trois associations d'insertion
Une auto école de statut privée
Beaucoup de bonne volonté

Territoire ou/et public concernés :

Département de la Dordogne
Personnes en difficulté (Bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes, chômeurs...)

Attendus / évaluation :

L'ensemble de ces services permet aux salariés en insertion de se rendre sur leur structure souvent géographiquement isolée. Le problème de la mobilité étant résolu, ces personnes peuvent sereinement aborder la recherche et l'obtention d'un emploi.

Transférabilité

Plus value réalisée :

De meilleurs taux d'accès à l'emploi

Conditions de réussite :

La volonté et l'appui d'une collectivité territoriale et l'engagement de nombreux acteurs parties prenantes.

Points de vigilance :

Un parc de mobylette insuffisant en regard des besoins
L'inadéquation des moyens d'intervention des garages associatifs par rapport aux besoins ce qui induit des attentes parfois un peu longues.

Conditions de pérennisation :

Le financement...

Conclusion :

Les problèmes de mobilité au sein du Jardin sont une de nos priorités et nous pallions à ces difficultés par des moyens mis en œuvre en interne et par le recours aux dispositifs mis à notre disposition. Ces actions permettent aux personnes d'avoir différentes possibilités et de pouvoir être autonomes vis-à-vis d'un futur emploi à la fin de leur parcours.